

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2008

OBJET

de la Délibération

**EGLISE SAINT-
JOSEPH :
RESTAURATION
DES TOITURES ET
MISE EN SECURITE
DU CLOCHER,
AVENANT AUX
MARCHES DE
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

22 mai 2008

Date d'affichage : 22 mai 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme DORE-LUCAS à M. JARNO
M. BAUCHER à M. LE DORZE
Mme PESSEL à M. PARMENTIER
M. LE BARON à M. MARCHAND

Absents

EGLISE ST-JOSEPH : RESTAURATION DES TOITURES ET MISE EN SECURITE DU CLOCHER AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal lors de sa séance du 26 septembre 2007 a attribué les marchés de travaux pour la restauration des toitures et la mise en sécurité de l'église St-Joseph.

L'entreprise BODET de Plérin a été désignée comme titulaire du lot 4 - beffroi.

Lors de la réalisation des travaux lui incombant, l'entreprise BODET a constaté les anomalies suivantes :

- une poutre de tête du beffroi est cassée en deux parties
- un montant est détérioré à sa base

Le remplacement de la poutre et son façonnage entraîne une plus value de 1 428.02 € (1 194.00 HT) qui nécessite la passation d'un avenant.

La commission d'appel d'offres, réunie le 14 mai 2008 a émis un avis favorable à la passation d'un avenant avec l'entreprise BODET.

Nous vous proposons :

- D'accepter l'avenant à intervenir avec l'entreprise BODET et d'autoriser le Maire à le signer.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 29 mai 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH